

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juin 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 13, 44 et 100 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

La situation au Moyen-Orient

Culture de paix

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 6 juin 2007,
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous écris à propos d'une nouvelle déclaration alarmante et perverse du Président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, appelant à la destruction d'Israël.

Dans une allocution prononcée dimanche dernier, 3 juin 2007, le Président Ahmadinejad a déclaré « Avec l'aide de Dieu, le compte à rebours pour la destruction du régime sioniste a été déclenché par les enfants du Liban et de Palestine ». Cette remarque a été diffusée à plusieurs reprises par la télévision iranienne.

Rien n'excuse une déclaration aussi belliqueuse et provocante de la part d'un dirigeant mondial. Il est en fait sidérant que le dirigeant d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies appelle à la destruction d'un autre État Membre. Cette remarque scandaleuse va à l'encontre des efforts faits par la communauté internationale pour instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient et bâtir un monde où règnent l'harmonie et la compréhension.

Ce n'est hélas pas la première fois que je vous écris à propos de la rhétorique menaçante et pernicieuse du Président Ahmadinejad. Il a déjà dans le passé menacé l'État d'Israël et nié l'holocauste alors même que l'Iran se dote d'un programme militaire de fabrication d'armes nucléaires tout à fait inquiétant. Les gesticulations de l'Iran témoignent de son mépris pour la communauté internationale et vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et des idéaux et de l'éthique de cette institution. Les États Membres doivent donc dénoncer sans équivoque ces



déclarations et les rejeter. Des actes aussi pervers et diffamatoires ne sauraient être tolérés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre des points 13, 44 et 100 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
